

**BDO FRANCE**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 8 633 854,80 euros**  
**Siège social : 43-47 avenue de la Grande Armée**  
**75116 PARIS**  
**500 492 004 RCS PARIS**

---

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION  
DU DIRECTOIRE  
1<sup>er</sup> JUILLET 2025**

[...]

**AUGMENTATION DU CAPITAL PAR EMISSIONS D' ACTIONS ORDINAIRES A - RAPPEL**

Le Président rappelle que :

*Directoire du 08 avril 2025 - Décision d'augmentation*

Le Directoire réuni le 08 avril 2025, usant de la **délégation de compétence pour augmenter le capital consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 novembre 2024**, a décidé d'augmenter le capital social de 1 420 200 euros pour le porter de 8 668 965,60 euros à 10 089 165,60 euros par la création de 131 500 actions A nouvelles de 10,80 euros de nominal chacune émises au prix de 40,00 euros représentant le nominal et une prime de 29,20 euros, à libérer intégralement lors de la souscription.

Le montant global de la **prime d'émission s'élevant à 3 839 800 euros** serait inscrit au passif du bilan dans un compte "*prime d'émission*" sur lequel porteraient les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Par la délibération du 22 novembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des actions A nouvelles à **toute personnes physiques exerçant leur profession au sein du groupe BDO France ou les sociétés Holding de ces personnes physiques et répondant à la définition du Règlement Intérieur.**

Elle a délégué également au Directoire le soin d'arrêter la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie visée ci-dessus et a rappelé que le Directoire a la compétence pour arrêter le grade de chacun des bénéficiaires désignés et ce, dans le respect de l'application des termes et modalités fixés par le Règlement Intérieur.

Elle a cependant décidé que le nombre de titres à attribuer par nouvel associé ou ancien associé A est défini en fonction de son grade, savoir :

- Grade ancien modèle : 3 250 actions A
- **Yellow Partner** : 3 750 actions A
- **Green Partner** : 6 250 actions A

- **Orange Partner** : 8 750 actions A
- **Red Partner** : 10 000 actions A
- **Brown Partner** : 12 500 actions A
- **Black Partner** : 15 000 actions A.

Le Directoire a fixé comme suit la liste des bénéficiaires au sein de cette catégorie :

- **Monsieur Alexandre ASTIER**, demeurant 9, rue Matter - 67550 VENDENHEIM, pour **1 750 actions A**,
- **La société ALED**, société civile, dont le siège social se situe 9, rue Matter - 67550 VENDENHEIM, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 833 458 144, représentée par son Gérant, **Monsieur Alexandre ASTIER**, pour **2 000 actions A**,
- **Monsieur Olivier BERTRON**, demeurant 7, rue Cavenne - 69007 LYON, pour **5 500 actions A**,
- **Monsieur Thomas BETTAN**, demeurant 6, rue Rouget de l'Isle - 69800 ST PRIEST, pour **5 500 actions A**,
- **La société SC JC BOUCHER**, société civile, dont le siège social se situe 72, avenue Victor Hugo - 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 753 000 140, représentée par son Gérant, **Monsieur Jean-Charles BOUCHER**, pour **10 000 actions A**,
- **Monsieur Guillaume BUSCAGLIA**, demeurant 1, rue Rennequin - 75017 PARIS, pour **1 875 actions A**,
- **La société BGA FINANCE**, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 1, rue Rennequin - 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 878 209 691, représentée par son Gérant, **Monsieur Guillaume BUSCAGLIA**, pour **1 875 actions A**,
- **Monsieur Henri CALEF**, demeurant 105, rue de Longchamp - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, pour **5 500 actions A**,
- **La société NUKUMI INVEST**, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 37, rue Collange - 92300 LEVALLOIS-PERRET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 942 781 436, représentée par son Gérant, **Monsieur François-Jérôme CANTEGREL**, pour **3 750 actions A**,
- **La société PALMATO**, société par actions simplifiée, dont le siège social se situe 11, rue Professeur DEPERET - 69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 914 133 475, représentée par son Président, **Monsieur Thomas CISTERNE**, pour **6 750 actions A**,
- **Monsieur Edgard COHEN**, demeurant 19 rue de Turin - 75008 PARIS, pour **3 750 actions A**,

- **Madame Cora DENIS**, demeurant 1, rue Armand CARREL - 75019 PARIS, pour **6 250 actions A**,
- **Madame Alexandra FOURNIER-FLAGEUL**, demeurant 26, avenue Henri PONTIER - 13100 AIX-EN-PROVENCE, pour **5 500 actions A**,
- **Monsieur Gueorgui GUEORGUIEV**, demeurant 36, chemin de CHAMPLONG - 69450 ST CYR AU MONT D'OR, pour **3 000 actions A**,
- **Monsieur Grégoire HUON**, demeurant 12, rue Traversière - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, pour **3 750 actions A**,
- **Monsieur Reza JOOMUN**, demeurant 15, passage Saint Anne Popincourt - 75011 PARIS, pour **5 500 actions A**,
- **La société RH EN ACTES**, société par actions simplifiée, dont le siège social se situe 20, avenue du Maréchal FOCH - 92700 COLOMBES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 809 509 219, représentée par sa Présidente, **Madame Sophie LACHAUX**, pour **3 750 actions A**,
- **La société FLA CONSEILS**, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 4T chemin des Mignotteries - 78620 L'ETANG-LA-VILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 940 343 197, représentée par son Gérant, **Monsieur Frédéric LAMOUR**, pour **6 250 actions A**,
- **Madame Stéphanie LEMIERE**, demeurant 27, rue Albert EINSTEIN - 85000 LA ROCHE SUR YON, pour **6 250 actions A**,
- **Monsieur Sylvain LO BIONDO**, demeurant 537, chemin des Bois - 69380 LOZANNE, pour **3 000 actions A**,
- **La société FP EC & CONSEIL**, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 22, Les Hauts de la Pelouque - 16, impasse RICHEBOIS - 13016 MARSEILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 942 743 766, représentée par sa Gérante, **Madame Flore PASSARELLI**, pour **3 750 actions A**,
- **Monsieur Guillaume PHILIPPOT**, demeurant 90, rue DUGUESCLIN - 69006 LYON, pour **5 500 actions A**,
- **La société OPERA**, société par actions simplifiée, dont le siège social se situe 17, place de Tassin - 69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 851 061 879, représentée par son Président, **Monsieur Olivier PONCIN**, pour **6 750 actions A**,
- **Monsieur Pascal RIPAUX**, demeurant 1289, rue des Mercières - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE, pour **5 500 actions A**,
- **La société MANDEL CONSEIL**, société par actions simplifiée, dont le siège social se situe 19T, rue de Tourvielle - 69005 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 881 138 457, représentée par son Président, **Monsieur Emmanuel SQUINABOL**, pour **5 500 actions A**,

- La société **ETOSHA AUDIT EXPERTISE**, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 17, rue DUPLEIX - 75015 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 933 380 859, représentée par son Gérant, **Monsieur Arnaud TONNET**, pour **6 250 actions A**,

- La société **ARES**, société par actions simplifiée, dont le siège social se situe 65, rue François GENIN - 69005 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 850 957 416, représentée par son Président, **Monsieur Arnaud VERGNOLE**, pour **6 750 actions A**,

La souscription pouvait être libérée au moyen de versements en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Le délai de souscription était ouvert du 08 avril 2025 au 27 juin 2025 inclus.

Les actions A nouvelles seraient créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elles seraient complètement assimilées aux actions A anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Le Directoire pourra cependant limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies.

#### *Directoire du 20 mai 2025 - Décision d'augmentation*

---

Le Directoire réuni le 20 mai 2025, usant de la **délégation de compétence pour augmenter le capital consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 novembre 2024**, a décidé **d'augmenter le capital social de 726 602,40 euros** pour le porter de 10 089 295,20 euros à 10 815 897,60 euros par la création de 67 278 actions A nouvelles de 10,80 euros de nominal chacune émises au prix de 40,00 euros représentant le nominal et une prime de 29,20 euros, à libérer intégralement lors de la souscription.

Le montant global de la **prime d'émission s'élevant à 1 964 517,60 euros** serait inscrit au passif du bilan dans un compte "*prime d'émission*" sur lequel porteraient les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Par la délibération du 22 novembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des actions A nouvelles à **toute personnes physiques exerçant leur profession au sein du groupe BDO France ou les sociétés Holding de ces personnes physiques et répondant à la définition du Règlement Intérieur**.

Elle a délégué également au Directoire le soin d'arrêter la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie visée ci-dessus et a rappelé que le Directoire a la compétence pour arrêter le grade de chacun des bénéficiaires désignés et ce, dans le respect de l'application des termes et modalités fixés par le Règlement Intérieur.

Elle a cependant décidé que le nombre de titres à attribuer par nouvel associé ou ancien associé A est défini en fonction de son grade, savoir :

- Grade ancien modèle : 3 250 actions A

- **Yellow Partner** : 3 750 actions A
- **Green Partner** : 6 250 actions A
- **Orange Partner** : 8 750 actions A
- **Red Partner** : 10 000 actions A
- **Brown Partner** : 12 500 actions A
- **Black Partner** : 15 000 actions A.

Le Directoire a fixé comme suit la liste des bénéficiaires au sein de cette catégorie :

- **La société BFT & ASSOCIES**, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe Parc Sextant 6-8, avenue des Satellites - 33185 LE HAILLAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 433 367 661, représentée par son Gérant, **Monsieur Bruno TIROT**, pour **10 000 actions A**,

- **La société CRIFIT EXPERTISES**, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe Parc Sextant - 6-8, avenue des Satellites - BATIMENT B - 33185 LE HAILLAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 803 955 392, représentée par son Gérant, **Monsieur Christophe COUFFITTE**, pour **10 000 actions A**,

- **La société JML AUDIT**, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 4, Place des Girondins - 33700 MERIGNAC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 535 121 420, représentée par sa Gérante, **Madame Jordane LEPAON épouse MAYE**, pour **6 250 actions A**,

- **La société CM EXPERTISE COMPTABLE**, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe Parc Sextant - 6-8, avenue des Satellites - 33185 LE HAILLAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 508 608 973, représentée par sa Gérante, **Madame Cécile MAESTRI**, pour **6 250 actions A**,

- **La société LC EXPERTISE COMPTABLE**, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe ZA de MAZERES - 21, rue des Troènes - 33210 MAZERES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 508 499 639, représentée par son Gérant, **Monsieur Lionel COMMENGE**, pour **6 250 actions A**,

- **La société JL AUDIT EXPERTISE**, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe Actipôle - Lot 13 - 3, allée des Cabanes - 33470 GUJAN-MESTRAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 801 269 259, représentée par son Gérant, **Monsieur Jérôme LASSERRE**, pour **6 250 actions A**,

- **La société F.V.EXPERTISE & AUDIT**, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe Parc Sextant - 6-8, avenue des Satellites - BAT B -33185 LE HAILLAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 825 044 381, représentée par son Gérant, **Monsieur Florent VASIERE**, pour **6 250 actions A**,

- **La société BCCG CONSEILS**, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe Parc Sextant - 6, avenue des Satellites - 33185 LE HAILLAN, immatriculée au Registre du

Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 953 727 203, représentée par son Gérant, **Monsieur Jean-Baptiste GODFRIN**, pour **3 750 actions A**,

- **La société JBR CONSEIL**, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe Parc Sextant - BATIMENT B - 6, avenue des Satellites - 33185 LE HAILLAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 942 671 306, représentée par sa Gérante, **Madame Julie BROUSTAUT**, pour **3 750 actions A**,

- **La société EXARCA**, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 6, avenue des Satellites - 33185 LE HAILLAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 942 613 852, représentée par son Gérant, **Monsieur Arnaud CABIROL**, pour **3 750 actions A**,

- **La société OC CONSEIL**, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe Parc Sextant - BATIMENT B - 6, avenue des Satellites - 33185 LE HAILLAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 942 673 021, représentée par son Gérant, **Monsieur Olivier CONTOU**, pour **3 750 actions A**,

- **La société GLEAM ONE**, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 15, chemin de la Chapelle - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE, société en cours de formation, représentée par son Gérant, **Monsieur Guillaume PHILIPPOT**, pour **1 028 actions A**,

La souscription pouvait être libérée au moyen de versements en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Le délai de souscription était ouvert du 20 mai 2025 au 27 juin 2025 inclus.

Les actions A nouvelles seraient créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elles seraient complètement assimilées aux actions A anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Le Directoire pourra cependant limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies.

## **AUGMENTATION DU CAPITAL PAR EMISSIONS D' ACTIONS DE PREFERENCE D - RAPPEL**

Le Président rappelle que :

### ***Directoire du 08 avril 2025 - Décision d'augmentation***

Le Directoire réuni le 08 avril 2025, usant de la **délégation de compétence pour augmenter le capital consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 novembre 2024**, a décidé **d'augmenter le capital social de 129,60 euros** pour le porter 10 089 165,60 euros à 10 089 295,20 euros par la création de 12 actions D nouvelles de 10,80 euros de nominal chacune émises au prix de 40,00 euros représentant le nominal et une prime de 29,20 euros, à libérer intégralement lors de la souscription.

Le montant global de la **prime d'émission s'élevant à 350,40 euros** serait inscrit au passif du bilan dans un compte "*prime d'émission*" sur lequel porteraient les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Par la délibération du 22 novembre 2024, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des actions D nouvelles à **toute personnes physiques exerçant leur profession au sein du groupe BDO France ou les sociétés Holding de ces personnes physiques et répondant à la définition du Règlement Intérieur.**

Elle a délégué également au Directoire le soin d'arrêter la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie visée ci-dessus.

Elle a également décidé que le nombre de titres à attribuer par nouvel associé est de 1 action D.

Le Directoire a fixé comme suit la liste des bénéficiaires au sein de cette catégorie :

- **La société ALED**, société civile, dont le siège social se situe 9, rue Matter - 67550 VENDENHEIM, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 833 458 144, représentée par son Gérant, **Monsieur Alexandre ASTIER**, pour **1 action D**,

- **Monsieur Guillaume BUSCAGLIA**, demeurant 1, rue Rennequin - 75017 PARIS, pour **1 action D**,

- **Monsieur Jean-Charles BOUCHER**, demeurant 2, Place Rodin - 75016 Paris, pour **1 action D**,

- **La société NUKUMI INVEST**, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 37, rue Collange - 92300 LEVALLOIS-PERRET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 942 781 436, représentée par son Gérant, **Monsieur François-Jérôme CANTEGREL**, pour **1 action D**,

- **Monsieur Edgard COHEN**, demeurant 19 rue de Turin - 75008 PARIS, pour **1 action D**,

- **Madame Cora DENIS**, demeurant 1, rue Armand CARREL - 75019 PARIS, pour **1 action D**,

- **Monsieur Grégoire HUON**, demeurant 12, rue Traversière - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, pour **1 action D**,

- **La société RH EN ACTES**, société par actions simplifiée, dont le siège social se situe 20, avenue du Maréchal FOCH - 92700 COLOMBES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 809 509 219, représentée par sa Présidente, **Madame Sophie LACHAUX**, pour **1 action D**,

- **La société FLA CONSEILS**, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 4T chemin des Mignotteries - 78620 L'ETANG-LA-VILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 940 343 197, représentée par son Gérant, **Monsieur Frédéric LAMOUR**, pour **1 action D**,

- **Madame Stéphanie LEMIERE**, demeurant 27, rue Albert EINSTEIN - 85000 LA ROCHE SUR YON, pour **1 action D**,

- **Madame Flore PASSARELLI**, demeurant 22, Les Hauts de la Pelouque - 16, impasse RICHEBOIS - 13016 MARSEILLE, pour **1 action D**,

- **Monsieur Arnaud TONNET**, demeurant 17, rue DUPLEIX - 75015 PARIS, pour **1 action D**,

La souscription pouvait être libérée au moyen de versements en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Le délai de souscription était ouvert du 08 avril 2025 au 27 juin 2025 inclus.

Les actions D nouvelles seraient créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elles seraient complètement assimilées aux actions D anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Le Directoire pourra cependant limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies.

#### Directoire du 20 mai 2025 - Décision d'augmentation

---

Le Directoire réuni le 08 avril 2025, usant de la **délégation de compétence pour augmenter le capital consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 novembre 2024**, a décidé d'augmenter le capital social de **118,80 euros** pour le porter de 10 815 897,60 euros à 10 816 016,40 euros par la création de 11 actions D nouvelles de 10,80 euros de nominal chacune émises au prix de 40,00 euros représentant le nominal et une prime de 29,20 euros, à libérer intégralement lors de la souscription.

Le montant global de la **prime d'émission s'élevant à 321,20 euros** serait inscrit au passif du bilan dans un compte "*prime d'émission*" sur lequel porteraient les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Par la délibération du 22 novembre 2024, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des actions D nouvelles à **toute personnes physiques exerçant leur profession au sein du groupe BDO France ou les sociétés Holding de ces personnes physiques et répondant à la définition du Règlement Intérieur.**

Elle a délégué également au Directoire le soin d'arrêter la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie visée ci-dessus.

Elle a également décidé que le nombre de titres à attribuer par nouvel associé est de 1 action D.

Le Directoire a fixé comme suit la liste des bénéficiaires au sein de cette catégorie :

- **Monsieur Bruno TIROT**, demeurant 35, Domaine de Hontane - 33320 LE TAILLAN MEDOC, pour 1 action D,

- **Monsieur Christophe COUFFITTE**, demeurant 14, Chemin de la Limite Lieu-dit Lilaire - 33830 BELIN BELIET, pour 1 action D,

- **Madame Jordane LEPAON épouse MAYE**, demeurant 4, Place des Girondins - 33700 MERIGNAC, pour 1 action D,

- **Madame Cécile MAESTRI**, demeurant 21B, rue Pierre MARTIN - 33520 BRUGES, pour 1 action D,

- **Monsieur Lionel COMMENGE**, demeurant 15, chemin du BEROT - 33640 ARBANATS, pour 1 action D,
- **Monsieur Jérôme LASSERRE**, demeurant 31, avenue des Huttiers Hameau du Port A1 - 33260 LA TESTE-DE-BUCH, pour 1 action D,
- **Monsieur Florent VASIERE**, demeurant 13, avenue Léon DELAGRANGE - 33380 MARCHE PRIME, pour 1 action D,
- **Monsieur Olivier CONTOU**, demeurant 10B, rue Francis JAMMES - 33600 PESSAC, pour 1 action D,
- **Monsieur Arnaud CABIROL**, demeurant 20, rue du Petit Prince - 33185 LE HAILLAN, pour 1 action D,
- **Monsieur Jean-Baptiste GODFRIN**, demeurant 25, rue Millière - 33000 BORDEAUX, pour 1 action D,
- **Madame Julie BROUSTAUT**, demeurant 14, rue Seguin - 33320 EYSINES, pour 1 action D,

La souscription pouvait être libérée au moyen de versements en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Le délai de souscription était ouvert du 20 mai 2025 au 27 juin 2025 inclus.

Les actions D nouvelles seraient créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elles seraient complètement assimilées aux actions D anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Le Directoire pourra cependant limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies.

## **RÉALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL - EMISSION ACTIONS A**

---

Le Président constate que :

Directoire du 08 avril 2025 : **123 722 actions A** sur les 131 500 actions A nouvelles composant l'augmentation de capital ont été intégralement souscrites et libérées des versements exigibles.

Directoire du 20 mai 2025 : **67 278 actions A** sur les 67 278 actions A nouvelles composant l'augmentation de capital ont été intégralement souscrites et libérées des versements exigibles.

Les souscriptions ont été libérées **en espèces à concurrence de 4 365 000 euros et par compensation avec des créances liquides et exigibles des souscripteurs sur la Société à concurrence de 3 275 000 euros.**

Les fonds provenant des souscriptions en numéraire ont été déposés à la banque BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, laquelle a émis le certificat du dépositaire prévu par la loi, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025, sur présentation des bulletins de souscription.

Les libérations d'actions par compensation ont été constatées par un certificat du dépositaire émis par les Commissaires aux Comptes de la Société, au vu des arrêtés de comptes établis le 30 juin 2025 par le Directoire. Les certificats susvisés sont annexés aux présentes.

Le Président soumet à l'examen du Directoire l'ensemble des documents précités.

Le Président propose au Directoire de limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies, de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Après avoir pris connaissance des documents que son Président lui a présentés et usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 novembre 2024, le Directoire, à l'unanimité :

- décide de limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies,

- et constate ainsi la réalisation définitive de l'augmentation de capital par la délivrance du certificat du dépositaire le 1<sup>er</sup> juillet 2025 et du certificat des Commissaires aux Comptes de la Société tenant lieu de certificat du dépositaire le 30 juin 2025, la date du plus récent des deux documents, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2025 étant celle de la réalisation définitive,

Le montant global de la **prime d'émission s'élevant à 5 577 200 euros** sera inscrit au passif du bilan dans un compte "*prime d'émission*" sur lequel portera les droits des associés anciens et nouveaux.

## **RÉALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL - EMISSION ACTIONS D**

---

Le Président constate que :

Directoire du 08 avril 2025 : **11 actions D** sur les 12 actions D nouvelles composant l'augmentation de capital ont été intégralement souscrites et libérées des versements exigibles.

Directoire du 20 mai 2025 : **11 actions D** sur les 11 actions D nouvelles composant l'augmentation de capital ont été intégralement souscrites et libérées des versements exigibles.

Les souscriptions ont été libérées en totalité **en espèces, soit un montant de 880 euros**.

Les fonds ont été déposés à la banque BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, laquelle a émis le certificat du dépositaire prévu par la loi, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025, sur présentation des bulletins de souscription.

Le Président soumet à l'examen du Directoire l'ensemble des documents précités.

Le Président propose au Directoire de limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies, de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Après avoir pris connaissance des documents que son Président lui a présentés et usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 novembre 2024, le Directoire, à l'unanimité :

- décide de limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies,

- et constate ainsi la réalisation définitive de l'augmentation de capital par la délivrance du certificat du dépositaire, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Le montant global de la **prime d'émission s'élevant à 642,40 euros** sera inscrit au passif du bilan dans un compte "*prime d'émission*" sur lequel portera les droits des associés anciens et nouveaux.

## **MODIFICATION DES STATUTS**

---

En conséquence de ce qui précède, le Président propose au Directoire de procéder à la modification corrélative des statuts.

Après avoir pris connaissance des documents que son Président lui a présentés, le Directoire, à l'unanimité décide de modifier les statuts de la manière suivante :

Il est ajouté au paragraphe **6.15 Opération par suite de l'AGE du 22 novembre 2024** de l'article 6 - **APPORTS - FORMATION DU CAPITAL** le paragraphe suivant :

### ***" 6.15 Opération par suite de l'AGE du 22 novembre 2024***

*Aux termes d'une délibération du Directoire en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025, sur délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 novembre 2024, le capital social a été augmenté d'une somme de 2 063 037,60 euros par apport en numéraire pour être porté de 8 633 854,80 euros à 10 696 892,40 euros."*

L'article **7.1 Capital Social** sera rédigé de la manière suivante :

*« Le capital social est fixé à la somme de 10 696 892,40 euros. Il est divisé en 990 453 actions dont 990 250 Actions A, 71 Actions C, 132 actions D d'une valeur nominale de 10,80 euros chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité par les Associés et attribuées à chacun d'eux, en proportion de leurs apports respectifs. »*

L'article **7.2 Catégorie d'Actions** sera rédigé de la manière suivante :

*« Les Actions sont réparties en trois (3) catégories :*

- 990 250 Actions A,
- 71 Actions C,
- 132 Actions D. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

## PROCURATION

---

Le Directoire donne tous pouvoirs au Cabinet **BDO AVOCATS ATLANTIQUE**, société d'avocats interbarreaux sise 4 rue Manuel à LA ROCHE SUR YON (85), avec faculté de subdéléguer à la société **LVPRO - LEGALVISION, SAS** au capital de 51 454,80 euros, domiciliée 15, rue de Milan - 75009 PARIS et ses mandataires, pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

[\*\*\*]

Certifié conforme  
Monsieur Grégoire BISSON  
Pour la société Signature 304  
Directrice Générale

Signé par :  
  
08EB7A778CE47E...